

**L'Assemblée Générale Mixte de LISI du 29 avril 2021
se tiendra à huis clos**

En raison de la persistance de la crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19 et conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 modifiée par l'ordonnance n° 2020-1487 du 2 décembre 2020 et prorogée par décret n° 2021-255 du 9 mars 2021, le Président, sur délégation du Conseil d'Administration de LISI, a décidé de tenir l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2021 à 14h au siège social à huis clos, sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y participer ne soient présents physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle.

En effet, à la date du présent avis de convocation de l'Assemblée Générale Mixte, des mesures administratives limitant ou interdisant les déplacements ou les rassemblements collectifs, pour des motifs sanitaires, font obstacle à la présence physique de ses membres à l'Assemblée Générale Mixte, en particulier le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020. En outre, la société LISI ne dispose pas de moyens techniques permettant que les actionnaires puissent y participer par voie de conférence téléphonique ou audiovisuelle permettant leur identification.

En conséquence, aucune carte d'admission ne sera délivrée. Les actionnaires ne pourront pas voter en direct, compte tenu de l'impossibilité technique de procéder à leur identification. Ils sont invités, préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale Mixte, à voter par correspondance ou à donner mandat au Président de l'Assemblée, ou à un tiers selon les modalités décrites dans le présent avis de convocation.

Les actionnaires ne pourront pas non plus soumettre de projets de résolutions en séance, ni poser de questions en séance. Ils auront la faculté de poser des questions par écrit préalablement à la tenue de l'Assemblée jusqu'au **mardi 27 avril 2021 à minuit**, soit par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : LISI S.A. 6, rue Juvénal Viellard – CS 70431 Grandvillars – 90008 Belfort Cedex, soit par voie de courrier électronique à l'adresse suivante : actionnaire@lisi-group.com.

Les actionnaires sont informés du fait que Messieurs Gilles KOHLER et Jean-Philippe KOHLER, actionnaires de la société LISI, assureront les fonctions de scrutateurs de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale Mixte sera retransmise en direct, dans son intégralité, et sera également disponible en différé sur le site internet www.lisi-group.com.

La société LISI tiendra ses actionnaires informés de la mise à jour de l'ensemble des informations relatives à l'Assemblée Générale Mixte et, à cette fin, chaque actionnaire est invité à consulter régulièrement la rubrique consacrée à l'Assemblée sur le site internet www.lisi-group.com dans la rubrique Investisseurs/information réglementée.

Contact

Emmanuel VIELLARD

Téléphone : 03 84 57 00 77

Courriel : emmanuel.viellard@lisi-group.com

Site Internet : www.lisi-group.com